

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N^o 5115/36.

Bruxelles, 31-3

1909

A

M^{me} Sanderbacht.

M^m des Geemains 28

Merbeek

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, des tableaux qui faisaient l'objet de votre lettre du 19^{es}

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourront être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n^o 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M^{me} Sanderbacht, l'assurance de notre considération distinguée.

ANNEXE

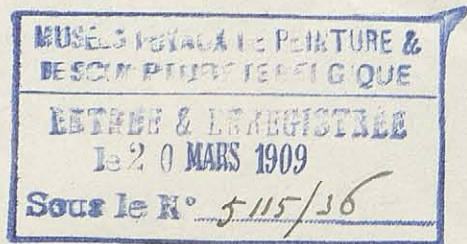
Copie expédiée le 5-11-09

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

NOTES

Etterbeek, le 19 mars 1909.



A Monsieur le Président, A.

Messieurs les Membres de la Commission des Musées.

J'ai l'honneur de vous présenter en vue
d'acquisition pour les Musées, un Tableau, attribuée
à Boucher.

Je le céderais au prix de 6000 francs; et
deux autres, attribuée à Teniers, à raison de
300 francs.

Daignez agréer Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Marie Vanderborght

Avenue des Germaines, 28.

E. Herbeek